

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/06/2016

L'an deux mille seize et le deux juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué le 27/05/2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, CROUZET Louissette, GUTHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, GARNOT Pascal, OUGIER Isabelle,

Etait absent et excusée : Pascal GARNOT donnant pouvoir à Robert VEYRAT

Etaient Absentes : Colette MATHON, Isabelle OUGIER

Délibération N° 2016- 20 Renégociation de prêt et Demande d'un nouveau prêt

M. le Maire, après avoir sollicité de la part de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes une étude de réaménagement des conditions de taux de ses prêts, présente au Conseil Municipal cette nouvelle proposition

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Le réaménagement des prêts ci-dessous aux conditions suivantes :

Rappel des caractéristiques actuelles :

Prêt n° A0108334	Capital restant du au 15/07/2016	Intérêts courus non échus au 15/07/2016	Montant de l'indemnité actuarielle défini contractuellement
	450 393,02	4 672,83	160 035,00
Total	450 393,02	4 672,83	160 035,00

Date d'opération : 15/07/2016

A titre dérogatoire et compte tenu des conditions de refinancement ci-dessous, le montant des indemnités de remboursement anticipé est ramené à : 69 606.98€

Frais de dossier : 2 080€

Les conditions de refinancement sont les suivantes :

Montant du prêt : Refinancement du prêt 520 000€ + nouveau flux 200 000€

Durée : 18 ans

Taux fixe : 2,46%

Périodicité : trimestrielles

Article 2

Le Conseil Municipal après délibération

- **Approuve** les nouvelles conditions de réaménagement du prêt d'un montant de 720 000,00€ correspondant au rachat du crédit 520 000,00€ + demande de financement 200 000,00€
- **Autorise** le Maire à signer le contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

Ce réaménagement de prêt relance le programme des travaux sur 2 an et permet de réaliser les travaux à la salle polyvalente Les Traversins et éventuellement ceux prévus pour la montée des Chazeaux.

La réfection de la voirie de la montée des Chazeaux est bloquée par l'absence de réponse de M. LEVANT, propriétaire d'une des parcelles. Une démarche d'expropriation à l'encontre de ce propriétaire est envisagée.

Délibération N° 2016- 21 SUBVENTION 2016

Sur propositions du Maire, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, pour l'année 2016 :

Article	Organisme	Montant
6574	ACCA	600.00
6574	AMICALE des Volontaires du Sang « Sous le Jandri »	100.00
6574	Reste	4 720,00
	Subvention versée	7 280.00
	Total	12 000.00

Le devis d'un montant de 3840,00€ proposé par l'ACCA pour l'entretien des chemins du Freney d'Oisans a été accepté.

Délibération N° 2016- 22 Validation de l'avenant 1 de la Convention de Mise en Œuvre du Service Commun d'Instruction d'Urbanisme

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2015-31 approuvant la convention de service commun d'instruction des demandes d'urbanisme votée le 10 septembre 2015.

L'avenant 1 redéfinit les moyens humains et les dispositions financières de cette convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** l'avenant 1 de cette Convention de Mise en Œuvre du Service Commun d'Instruction d'Urbanisme

Le Maire explique que la Communauté de Commune prend en charge à hauteur de 50% les frais liés à l'instruction des dossiers.

Délibération N° 2016- 23
Approbation du Compte de Dissolution du CCAS

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe)

Vu la délibération n°2016-03 du 11 janvier 2016 approuvant la dissolution du CCAS

Vu la Délibération n°2016-19 du 5 avril 2016 décidant d'affecter le résultat d'exploitation du CCAS d'un montant de 5 578,69€ au compte 002 en recette de fonctionnement sur le budget communal,

Considérant le compte de gestion de dissolution du budget du CCAS retraçant les opérations de titres et de mandats dressé par le Receveur,

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion de dissolution du budget du CCAS et d'autoriser le Président à le signer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** le compte de gestion de dissolution du budget du CCAS
- **Autorise** le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire

Délibération N° 2016- 24
Location Emplacement Provisoire

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de la Sté SPIE Fondations en charge des travaux sur la ligne électrique ALPE D'HUEZ – SAINT GUILLERME.

Cet emplacement servira de dépôt pour du matériel de forage à compter du 10 mai 2016 et pour une durée de 2 mois et demi environ.

La remise en état de l'emplacement sera effectuée par leurs soins.

Le coût de la location est de 150€/mois y compris eau.

Le maire demande au Conseil Municipal de statuer sur la prise en charge des frais de déplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne** un avis favorable pour cette autorisation provisoire d'occupation du domaine au nom de la Sté SPIE Fondations pour un montant de 150€/mois

Délibération N° 2016- 25
Location Emplacement Provisoire

Le maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location de l'entreprise CB dont le responsable est M. Christophe BEAUSSIRE.

Cet emplacement servira de dépôt de matériel à compter du 2 mai 2016 jusqu'au 30 octobre 2016, ne sera pas gardé, aux risques et péril de l'occupant.

Le coût de la location est de 100€/mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Donne** un avis favorable pour cette autorisation provisoire du domaine communal au nom de la Sté CB pour un montant de 100€/mois

Suite à l'approbation de ces 2 délibérations sur le location d'emplacement, a été abordé l'occupation du domaine public par l'Hôtel le Cassini sur lequel une terrasse est installée. Cette occupation a soulevé 2 problèmes :

- la sécurité en cas d'accident. qui peut être solutionnée en mettant des bacs à fleurs
- L'officialisation de cette occupation
- Le versement ou pas d'une taxe. Le Conseil municipal a refusé ce principe.

Délibération N° 2016- 26 **Remboursement des frais de Déplacement**

Le maire fait part au Conseil Municipal du 99^{ième} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité qui se déroule du mardi 31 mai au jeudi 2 juin, à Paris.

Le maire demande au Conseil Municipal de statuer sur la prise en charge de ses frais de déplacement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** que les frais de déplacement et d'hébergement au 99^{ième} Congrès des maires et des présidents d'intercommunalité sont pris en charge par la commune

Délibération N° 2016- 27 **Validation de la Convention de Mise en Œuvre du Service Commun de Secrétariat**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de mutualisation.

La Communauté de Commune de l'Oisans propose de mettre en place un service commun mutualisé de secrétariat.

La commune du Freney d'Oisans doit adopter la convention relative à ce service commun.

Cette convention détermine les modalités fonctionnelles et financières entre la communauté de communes et les communes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **Approuve** la convention du service commun de secrétariat entre la commune du Freney d'Oisans et la Communauté de Commune
- **Autorise** le Maire à signer la Convention entre la Communauté de Communes de l'Oisans et la commune.

Délibération N° 2016- 28 Réduction éclairage public

Le Maire fait part au Conseil Municipal des essais de réduction de l'éclairage public réalisés ces derniers mois par une extinction des lampadaires entre minuit et cinq heures du matin.

Le Conseil Municipal évoque les nombreuses expériences des communes voisines et du tour d'horizon qui procèdent désormais ainsi sans la moindre difficulté pour un gain énergétique considérable.

Il s'agit d'une économie financière et de la restauration d'un environnement nocturne plus naturel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de poursuivre les expériences de réduction de l'éclairage public nocturne entre 23h00 et 5h00.
- **Décide** de rester à l'écart de la population et de voir sur le sujet.

Jean Claude HOSTACHE explique à l'Assemblée l'expérience menée sur quelques hameaux de la coupure de l'éclairage public le soir dont le but est de réaliser des économies.

Une étude est à faire pour les Chazeaux et le centre du Freney

Les questions diverses ont été les suivantes :

- Clarifier le coût des photocopies : les associations amènent les ramettes et les particuliers à voir en tenant un cahier pour évaluer la consommation.
- Le transfert de la compétence Tourisme vers la Communauté de Commune. Le maire explique le rôle de la CCO qui serait uniquement de diffuser les informations, documentations touristiques.
Par contre ceci implique de trouver un nouvel endroit pour accueillir la personne en charge ces informations, solution éventuelle est la salle polyvalente. La commune doit proposer un autre local aux associations occupant la salle comme Freney Tonic.

Autre conséquence, la disparition du syndicat d'initiative du Freney qui peut être remplacée par une association en charge de trouver les animations comme vide grenier. L'ensemble des manifestations proposées cet été peuvent être reconduites par cette association.

Louissette s'inquiète sur une perte éventuelle de l'identité de la commune, sur le devenir des bénévoles qui animaient jusqu'à présent le syndicat d'initiative.

- Proposition de location du studio qui se trouve en dessous du Syndicat mais Bernard GUTHON soulève le problème d'une concurrence envers les loueurs privés/professionnels.

Clôture du Conseil Municipal à 20h45.